



Un festival organisé par

VLC SCL ЯBL

PRÉAMBULE

SOCIALMED VALÈNCIA est le premier Festival de Droits Humains de la Méditerranée et prête une attention au cinéma et à la création artistique en relation avec les thèmes sociaux reliés géographiquement et culturellement à la Mer Méditerranée. Le festival a son siège à València et tiendra son événement principal une fois par an au printemps, bien que la première édition se tienne exceptionnellement en novembre 2021, du 19 au 27. Cet appel concerne les sections compétitives et informatives du festival. Le présent appel concerne les sections compétition et information du festival.

C'est une proposition de l'[Ayuntamiento de València](#) et de la [Fondation ACM](#) aux côtés de [MedCités/MedCities](#), le réseau qui coordonne plus de 60 villes méditerranéennes autour de projets de développement durable, de stratégie urbaine ou de développement de services, dont font partie les deux entités qui structurent ce festival.



AJUNTAMENT
DE VALÈNCIA



FUNDACIÓ ASSEMBLEA DE CIUTADANS I CIUTADANES DEL MEDITERRANI (FACM)
FUNDACIÓN ASAMBLEA DE CIUDADANOS Y CIUDADANAS DEL MEDITERRÁNEO (FACM)
FONDATION ASSEMBLÉE DES CITOYENS ET CITOYENNES DE LA MÉDITERRANÉE (FACM)
MEDITERRANEAN CITIZENS' ASSEMBLY FOUNDATION (MCAF)
مؤسسة مجلس مواطني و مواطنات المتوسط

RÈGLES GÉNÉRALES

1. **Seuls les films tournés et produits principalement dans les pays méditerranéens ou liés aux cultures méditerranéennes peuvent participer au festival.**

- a) Les pays méditerranéens sont définis comme tous les pays bordant le littoral de la mer Méditerranée : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, Égypte, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Monaco, Monténégro, Maroc, Palestine, Slovénie, Espagne, Syrie, Turquie, Tunisie.
- b) Les pays liés à la Méditerranée sont les pays qui ont un lien avec la culture Méditerranéenne, Andorre, la Jordanie, le Kosovo, les territoires du Kurdistan (au sein de l'Iran, de l'Irak, de la Syrie et de la Turquie), Saint-Marin, la Macédoine du Nord, la Mauritanie, la République Arabe Saharaouie Démocratique et la Roumanie.
- c) A titre particulier, les œuvres produites dans les territoires du Kurdistan doivent être au moins à 50% en langue kurde.

2. **Dates de production:** Les œuvres devront avoir été réalisées en 2019, 2020, 2021.

3. **Langues:** Les œuvres envoyées devront être sous-titrées en anglais, espagnol ou catalan.

4. **Sections:** les inscriptions sont ouvertes dans les catégories suivantes :

- Section Officielle de Courts métrages sociaux Méditerranéens.
- Mediterrani És Dona. Section Informative.
- Med Futurs

5. **Date limite d'inscription:** 4 octobre 2021.

6. **Coût d'inscription:** 'Section Officielle' et 'Mediterrani És Dona': 6€, jusqu'au 6 septembre, 8€ jusqu'au 4 octobre. Section Med Futurs, inscription gratuite.

7. Les **works in progress** sont acceptés.

8. **Les plateformes d'envoi** des oeuvres seront Filmfreeway y Festhome.

9. Section Officielle de Courts métrages sociaux Méditerranéens.

- a) La durée maximale sera de 30 minutes.
- b) Le court-métrage doit être inédit dans la ville de Valence.
- c) Les sociétés de production ou de distribution doivent envoyer une copie haute résolution ainsi qu'un dossier de l'œuvre, une biofilmographie du réalisateur, trois photographies haute résolution de l'œuvre et un fichier de sous-titres .srt.
- d) Le court-métrage choisi par le jury se verra attribuer un prix de 1000€.
- e) Une série de mentions d'honneur peut être établie.
- f) Pendant le festival, les courts métrages pourront être vus sur la chaîne YouTube du festival et, en vertu des différents accords du festival, dans les sous-commissions du festival.

10. Section 'Mediterrani És Dona'

- a) La durée maximale est de 30 minutes.
- b) Seuls les courts métrages réalisés par des femmes sont éligibles.
- b) Les sociétés de production ou de distribution doivent envoyer une copie haute résolution ainsi qu'un dossier de l'œuvre, une biofilmographie de la réalisatrice, trois photographies haute résolution de l'œuvre et un fichier de sous-titres .srt.
- c) Il s'agira d'une section non compétitive. Les cinéastes pourront participer aux débats en ligne du festival.
- d) Pendant le festival, les courts métrages seront disponibles sur la chaîne YouTube du festival.

11. Section 'Med Futurs'

- a) La durée maximale sera de 2 minutes.
- b) Seuls les courts métrages réalisés dans des centres éducatifs peuvent participer.
- c) Le prix sera établi par vote populaire sur la chaîne YouTube du festival et sera de 500 €.
- d) Pendant le festival, les courts métrages peuvent être visionnés sur la chaîne YouTube du festival et en présentiel au Cinestudio D'Or de València.

12. Jury / Comité de sélection:

- a) Les organisateurs du Festival SocialMed València détermineront les comités de sélection de chacune des sections et leurs jurys.
- b) Dans le cas de la section Med Futurs, le verdict sera donné par un vote en ligne comme indiqué par les organisateurs du festival.
- c) Les décisions du comité de sélection et des jurys seront définitives.

13. Oeuvres admissibles:

- a) La personne physique ou morale qui effectue l'inscription déclare être titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle de l'œuvre présentée au festival et du matériel audiovisuel qui y est inclus (bande sonore, images de tiers, etc.). Le festival ne sera pas tenu responsable si cette règle n'est pas respectée.
- b) Les films sélectionnés ne peuvent être retirés par leurs producteurs.
- c) Les producteurs/distributeurs doivent envoyer leurs films en ligne via les plateformes Filmfreeway ou Festhome, avec un dossier de l'œuvre, trois images du film et une biofilmographie du réalisateur avec une photo.
- d) Ils doivent également envoyer des fichiers de sous-titres en anglais, espagnol ou catalan au format .srt.

14. Droits d'exposition:

- a) Le festival ne sera pas responsable des potentielles réclamations dans le cadre du non-respect des droits d'auteur dont l'œuvre pourrait être accusée.
- b) Le festival pourra prélever des extraits des œuvres présentées afin de les utiliser sur tout support dans le seul but de les promouvoir dans le cadre du festival València Social Med (programme imprimé, presse, Internet, réseaux sociaux, bande annonce, etc.)

15. Acceptation des conditions: La participation au Festival nécessite l'acceptation de ces conditions.

16. Pour toute clarification, question ou information supplémentaire, veuillez contacter l'adresse électronique suivante valenciasocialrebel@gmail.com

CONVOCATION SPÉCIFIQUE AUX VILLES MEDCITÉS

1. Les précédentes convocations sont aussi dirigées aux villes appartenant au réseau MedCités, spécialement les sections 'Mediterrani és Dona' et 'Med Futurs'.

2. Les villes appartenant au réseau MedCités sont également invitées aux propositions suivantes :

a) Participer en tant qu'hôte secondaire du festival:

- En présentiel: en partageant une partie de la programmation du festival durant le mois de novembre 2021.
- En ligne: en partageant la programmation du festival durant la célébration de ce dernier.

b) Participer à la programmation du festival en formulant des propositions que la ville considère d'un intérêt particulier pour sa ville. Ces propositions pourront être:

- Artistes audiovisuels ou photographes dans l'idée qu'ils participent en présentiel ou en ligne.
- Oeuvres dont la ville considère qu'elles auront un intérêt particulier pour le festival.

Une attention particulière sera accordée aux propositions en rapport avec les printemps de 2011, thème du festival, ainsi qu'à celles qui traitent des questions sociales dans l'environnement méditerranéen avec une perspective de genre.